



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                   |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29                             | 29          | 29                                |

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHER, SYLVIE FEUGA.

**POUVOIRS :** PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHER.

**Délibération n°** N° D2025-189

**Objet** CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LE BME ANNEE 2025

**Exposé des motifs :**

La Métropole Aix Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix propose une convention de collaboration avec le Bureau Municipal de l'Emploi de la Commune de Venelles, dans le cadre de la mise en œuvre du PLIE (Plan Local Insertion Emploi).

Cette convention a pour objet de définir la nature de l'action à réaliser par la Commune et les modalités de la participation du Territoire du Pays d'Aix à la mise en œuvre de cette action.

En vertu de cette convention, la Commune s'engage à :

- Repérer le public susceptible de devenir bénéficiaire du PLIE ;
- Établir les fiches de prescription correspondantes ;
- Permettre l'accueil des accompagnateurs à l'emploi du PLIE chargés du suivi des participants de la Commune ;
- Permettre l'accueil des différents prestataires du PLIE chargés de mettre en œuvre des actions à destination des participants du PLIE.

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250923-DM2025\_089-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Accusé de réception en préfecture  
018-213-01030-2025-09-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2025  
Philippe SANMARTIN